



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 23 juillet 2021

CM 4141/1/21
REV 1

ENV
MAR
PECHE
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: kai.stolzenburg@consilium.europa.eu

Tél./Fax: + 32 2 281 7693

Objet: Déclaration ministérielle lors de la conférence ministérielle sur les déchets marins et la pollution par les plastiques (1^{er} et 2 septembre 2021)
- Approbation de l'ouverture de discussions
- Lancement d'une procédure écrite

Le Comité des représentants permanents (1^{re} partie) ayant décidé, le 23 juillet 2021, de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour que le Conseil autorise la Commission à ouvrir des discussions sur une déclaration ministérielle non contraignante destinée à être présentée lors de la conférence ministérielle sur les déchets marins et la pollution par les plastiques (1^{er} et 2 septembre 2021), comme indiqué dans le document 10969/21.

Veuillez répondre par "OUI" ou par "NON".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard le **mercredi 28 juillet 2021 à 12 heures (heure de Bruxelles)** et être envoyées par courrier électronique aux adresses suivantes: kai.stolzenburg@consilium.europa.eu et aline.maretto@consilium.europa.eu.
